

Dispositions financières

DISTRICT DES VOSGES DE FOOTBALL

Saison 2026/2027

1. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Rubrique	Désignation	Montant
COTISATION	Cotisation annuelle par licencié N-1 (remplace le tarif fixe par club)	1,50 €
RÉCLAMATIONS	Frais de procédure	40,00 €
APPEL	Frais de procédure (affaire administrative)	115,00 €
	Frais de procédure (affaire disciplinaire)	115,00 €
FRAIS DE DOSSIER	Frais dossier disciplinaire 1er avertissement	10,00 €
	Frais dossier disciplinaire 2 ^e et 3 ^e avertissement	20,00 €
	Frais dossier disciplinaire Exclusion	40,00 €
	Forfait pour frais d'instruction (dossier disciplinaire)	100,00 €
L'ARBITRE ET LES CLUBS	Manque de mesures pour respect de l'arbitre sur et en dehors du terrain	200,00 €
	Non accompagnement de l'arbitre aux vestiaires	40,00 €
ABSENCE NON EXCUSÉE	Absence non excusée du club à l'Assemblée Générale du District	40,00 €
	Arbitre : absence non excusée lors d'une convocation à un stage, à une audition	50,00 €

2. RÈGLEMENTS SPORTIFS ET ENGAGEMENTS

Rubrique	Désignation	Montant
CHAMPIONNATS	Seniors D1, D2	60,00 €
	Seniors D3, D4	40,00 €
	Jeunes U13 - U15 - U17 - U19	20,00 €
ANIMATION	Foot d'animation (U7 à U11) - par équipe	10,00 €
COUPES DES VOSGES	Seniors - Vétérans	30,00 €
	Jeunes U15 - U17 - U19	20,00 €
FUTSAL	Seniors - Vétérans	30,00 €
	Jeunes U15 - U18	20,00 €

3. FORFAITS ET FEUILLES DE MATCH

Rubrique	Désignation	Montant
FORFAIT SIMPLE	Seniors toutes divisions	50,00 €
	Jeunes toutes catégories	30,00 €
	Vétérans / Futsal toutes catégories	30,00 €
FORFAIT GÉNÉRAL	Seniors	80,00 €
	Jeunes	50,00 €

Rubrique	Désignation	Montant
	Vétérans / Futsal	50,00 €
FORFAIT COUPES	Seniors - Vétérans	50,00 €
	Jeunes	30,00 €
FEUILLE D'ARBITRAGE	Non-utilisation de la FMI (Décision de la commission)	50,00 €
	Récidive de non-utilisation de la FMI (Décision de la commission)	100,00 €
	Non-transmission de la FMI dans les 24h ou au-delà des 24h	20,00 €
	FMI incomplète ou non signée	10,00 €

4. FRAIS COUPES DES VOSGES SENIORS 1 ET 2

Désignation	Montant
Indemnité de déplacement (-35 km) par équipe uniquement pour les finales	51,00 €
Barème appliqué pour les déplacements de +35 km uniquement pour les finales	1,50 €/km
Minimum pouvant être demandé par le club d'accueil pour frais d'organisation	10,00 €

5. STATUT DE L'ARBITRAGE ET AMENDES DIVERSES

Rubrique	Désignation	Montant
STATUT ARBITRAGE	Première saison d'infraction par arbitre manquant pour club de D1	120,00 €
	Première saison d'infraction par arbitre manquant pour club de D2	100,00 €
	Première saison d'infraction par arbitre manquant pour club de D3	80,00 €
	Première saison d'infraction par arbitre manquant pour club de D3, D4	60,00 €
	Deuxième saison d'infraction	Amendes doublées
	Troisième saison d'infraction	Amendes triplées
	Quatrième saison d'infraction et suivantes	Amendes quadruplées
FORMATION	Formation initiation à l'arbitrage	120,00 €
AMENDES	Arrêt de match pour mesure disciplinaire	150,00 €
	Utilisation d'un joueur ou d'une joueuse non licencié(e)	100,00 €
	Falsification de licence ou fraude sur identité	200,00 €
	Falsification de renseignement sur la FMI	100,00 €
	Utilisation d'un joueur en état de suspension	50,00 €

6. SERVICES ET PRESTATIONS AUX CLUBS

Rubrique	Désignation	Montant
SERVICES CIVIQUES	Frais de gestion administrative et d'accompagnement Contrat Service Civique (par mois)	60,00 €